

LES VOYAGES, C'EST À NOUVEAU PERMIS!

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER - CHYPRE*

Depuis le 1er juin 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour se rendre à Chypre ont été suspendues. Il n'est donc plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

FORMALITÉS VOL RETOUR*

Depuis le 1er août 2022, l'ensemble des restrictions sanitaires liées au Covid-19 pour le retour en France ont été suspendues.

Il n'est plus nécessaire de présenter un certificat de vaccination ou un test, ni de remplir un formulaire « PLF ».

